

Eoliennes dans la baie de Saint-Brieuc: et maintenant, c'est la mer qu'ils veulent privatiser!

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 19 OCTOBRE 2020

L'octroi d'une partie du domaine public maritime dans la baie de Saint-Brieuc au géant espagnol Iberdrola, qui veut y construire 62 éoliennes, déclenche les critiques. Parce que le groupe a mauvaise réputation ; parce que les pêcheurs vont en pâtir ; parce que la faune et la flore marines sont menacées ; et parce qu'il s'agit de l'accaparement d'un bien commun qui devrait être inaliénable.

C'est peu dire que les dernières privatisations en France depuis le début des années 2000 ont suscité des polémiques fortes. On en connaît les raisons : avec les aéroports, les autoroutes ou encore de nombreux services publics, ce sont des biens communs essentiels à la vie de la cité qui ont été abandonnés à la boulimie de très grandes puissances financières. Et cela a généré d'innombrables dérives, puisque presque à chaque fois l'État a accepté de vendre à vil prix des biens hautement rémunérateurs.

Après autant de scandales, on aurait donc pu penser que la puissance publique veillerait à y mettre le holà. Erreur ! Après la rente aéroportuaire, puis la rente autoroutière, on risque de connaître dans notre pays un nouveau scandale, celui de la rente... maritime.

Un dossier en particulier en témoigne, celui de la concession à un géant de l'énergie, l'espagnol Iberdrola, d'un espace considérable du domaine public maritime, dans l'une des plus belles baies françaises, celle de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), pour y installer un parc de 62 immenses éoliennes sur plus de 100 km². Car, dans ce projet, tout semble avoir été décidé au profit de très puissants intérêts privés et au détriment de l'intérêt général. Et, contrairement aux apparences,

même le souci environnemental ne peut servir de justification, tant les dégâts que ce projet risque de susciter sont graves.



Autrement dit, c'est bel et bien une privatisation de la mer qui est en jeu. Ce qui se passe dans la baie de Saint-Brieuc est donc d'une considérable importance. Cette privatisation hors norme, il importe de l'examiner dans tous ses aspects.

Une procédure d'attribution irrégulière

À l'origine, le dossier est instruit dans les formes. Par un avis publié au *Journal officiel* de l'Union européenne du 5 juillet 2011, la ministre de l'écologie et le ministre délégué chargé de l'industrie lancent une procédure d'appel d'offres portant sur cinq lots en vue de la sélection des opérateurs chargés de répondre aux objectifs de développement de la production électrique à partir de l'énergie éolienne en mer.

Le lot n° 4 porte sur une installation de production d'énergie électrique située à une distance d'au moins 10 kilomètres par rapport au rivage sur le domaine public maritime au large de la commune de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Il s'agit d'un immense projet portant donc sur la construction et l'exploitation pendant au moins 20 ans de 62 éoliennes hautes de 205 mètres (dont 60 en moyenne immergées) sur une superficie très étendue de 104 km².

Parmi les groupes qui participent à l'appel d'offres figurent notamment la société Ailes marines (qui est, à l'époque, contrôlée à 70 % par Iberdrola et à 30 % par la Caisse des dépôts et consignations) et une société dénommée Éolien maritime SAS, contrôlée à 50/50 par EDF et Enbridge, un groupe canadien, lui-même propriété de grands fonds d'investissement anglo-saxons.

Dans le cadre de la dérèglementation du marché de l'électricité et de la privatisation progressive d'EDF, deux entités publiques sont donc en compétition : EDF soutient l'offre d'Enbridge, tandis que la Caisse des dépôts fait la courte échelle à Iberdrola. Ce qui confine à l'absurde mais vient confirmer que le service public de l'électricité est bel et bien moribond ; et que la course aux profits prime désormais sur les principes d'égalité d'accès des citoyens et de péréquation des tarifs.

Si l'appel d'offres apparaît incohérent par la compétition contre nature qu'il organise, il est par surcroît... irrégulier ! Pour finir, c'est en effet Ailes marines qui remporte la compétition et qui devient attributaire du lot en question, mais ce n'est pas lui qui a remporté l'appel d'offres : il n'est que second, derrière Éolien maritime SAS !

Après une très longue confrontation judiciaire, c'est le Conseil d'État lui-même qui établit, longtemps plus tard, que la procédure a été irrégulière. Saisie par une association de protection de l'environnement très dynamique et pugnace, **Gardez les caps !** (dont le site internet deviendra, les années suivantes, une mine d'informations d'une très grande richesse pour tous les anti-éoliennes), ainsi que par la société Éolien maritime SAS, la juridiction administrative rend deux décisions (la première, la plus importante, peut être **consultée ici** ; et la **seconde, là**) aux termes desquelles l'illégalité est établie.

« *La Commission de régulation de l'énergie a, par délibération du 5 avril 2012 portant avis sur le choix des offres que le ministre envisage au terme de l'appel d'offres, classé en premier rang la candidature de la société Éolien maritime France et en deuxième rang celle de la société Ailes marines* », relève d'abord le Conseil d'État, avant de constater que les critères d'attribution ont été modifiés en cours de procédure, ce qui est irrégulier : « *À l'issue de cette procédure, la désignation, par le ministre, de l'attributaire de l'offre et le rejet corrélatif des autres candidatures ne peuvent être fondés sur d'autres critères que ceux*

prévus par le cahier des charges. » Et c'est donc cette entorse qui a conduit au « *rejet illégal de la société Éolien maritime France* ».

« *Rejet illégal* » : les mots de la juridiction administrative sont donc très sévères, même si la sanction est, en proportion, bien indulgente : au lieu de prononcer l'annulation de la concession, le Conseil d'État, assez peu courageux, se borne à condamner l'État à verser une indemnité de 2,5 millions d'euros à la société requérante.

Mais qui a donc décidé, à l'époque, de favoriser Ailes marines et Iberdrola ? Du début jusqu'à la fin de l'histoire, Iberdrola a, semble-t-il, de très puissants protecteurs. En ces temps de dérèglementation de l'électricité, de très nombreux milliardaires trouvent qu'il est à la mode d'investir dans l'éolien, *via* leur « *family office* » qui gère leur patrimoine personnel. Il est aussi de bon ton de favoriser tous les concurrents d'EDF, que beaucoup dans les sommets du pouvoir ont en abomination parce que l'entreprise a longtemps incarné le service public.

À la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, c'est donc son très controversé ministre de l'industrie, l'ex-socialiste Éric Besson, qui est à la manœuvre sur ce dossier de l'appel d'offres. Et, avec lui, les choses se passent à la hussarde. On observera ainsi que **l'arrêté autorisant Ailes marines à exploiter le parc éolien** dans la baie de Saint-Brieuc est en date du 18 avril 2012, soit quatre jours seulement avant le premier tour de l'élection présidentielle, et il n'est publié au *Journal officiel* que le 28 avril suivant, soit entre les deux tours de la présidentielle.

Pourquoi le pouvoir sarkoziste est-il, à l'époque, si pressé de donner le feu vert à l'opération ? Le fait est, en tout cas, qu'il brûle les étapes puisque, à l'époque, le débat public n'a pas eu lieu – ce ne sera le cas qu'en 2013 ; les études d'impact n'ont pas été réalisées – elles ne le seront qu'en 2015-2016 ; l'enquête publique n'a pas eu lieu – ce ne sera le cas qu'en 2016. Autant d'irrégularités qui seront pointées, bien plus tard, le 3 juillet 2019, par le rapporteur public du Conseil d'État, lors du recours que nous venons d'examiner.

Une rente maritime exorbitante

Si l'origine du premier coup de pouce dont profite Ailes marines – ou plus précisément Iberdrola, qui rachètera quelque temps plus tard les parts de la Caisse des dépôts et deviendra actionnaire à 100 % de la structure – intervient à la fin du quinquennat Sarkozy, après l'alternance de 2012, Emmanuel Macron suit de très près le projet, d'abord quand il est secrétaire général adjoint de l'Élysée, puis ministre de l'économie, et enfin président de la République. C'est le chef de l'État, à l'occasion d'une visite au cap Fréhel le 20 juin 2018, qui annonce que l'accord entre l'État et Iberdrola a été renégocié. Mais il le présente dans de tels termes que l'État et les citoyens apparaissent les gagnants du nouveau « deal », tandis qu'Iberdrola semble avoir fait une concession importante – sinon un geste généreux.

Évoquant les six parcs éoliens *offshore* en projet (trois pilotés par EDF, au large de Fécamp, Saint-Nazaire et Courseulles-sur-Mer, deux par Engie au large du Tréport et de l'île de Noirmoutier, et le parc de la baie de Saint-Brieuc), Emmanuel Macron commence par fanfaronner : « *Je suis en mesure de vous confirmer la finalisation et l'accord qui a été obtenu pour ce projet, pour les six projets d'éolien offshore. La bonne nouvelle, c'est tout d'abord qu'ils sont confirmés [...] puis que nous avons obtenu, parce que ces projets avaient été négociés il y a plusieurs années avec des conditions tarifaires et de subventions qui étaient totalement déconnectées des réalités actuelles du marché, et c'est normal et ce n'est la faute de personne. La négociation a permis de diminuer de 40 % la subvention publique et d'avoir un ajustement des tarifs [de rachat de l'électricité produite sur ces parcs – ndlr] de 30 %. Ce qui veut dire que l'on va économiser sur la période 15 milliards d'euros d'argent public pour les mêmes projets et la même ambition.* »

Si les finances publiques y gagnent, et les usagers aussi, que demander de mieux ? Seulement voilà ! La présentation faite ce jour-là par le chef de l'État induit ceux qui l'écoutent en erreur. Car il n'y a, en fait, qu'un seul gagnant : c'est Iberdrola.

D'abord, les premiers tarifs de rachat accordés dans la période de 2012-2014 sont très élevés et avoisinent les 200 à 230 euros par mégawatt-heure (225 euros dans le cas du projet de la baie de Saint-Brieuc). Mais, au cours des années récentes, le marché de l'éolien *offshore* baisse beaucoup, jusqu'à près de 100 euros le MWh.

Dans ses tractations avec l'État, Iberdrola accepte de faire un geste et tombe d'accord sur un tarif de rachat de 155 euros le MWh. Mais, en réalité, ce geste n'en est pas un pour de très nombreuses raisons. D'abord, selon les statistiques de l'Agence de la transition écologique – anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) –, le coût de production de l'électricité éolienne en mer est estimé en 2016 entre 123 euros et 227 euros le MWh pour des machines posées sur le sol sous-marin (et non flottantes) ; et ces coûts baissent les années suivantes de manière encore plus spectaculaire puisqu'en mai 2019, à l'occasion de l'attribution du futur site éolien en mer de Dunkerque, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) indique alors que le prix moyen des offres déposées est de l'ordre de 51 euros le MWh.

Avec un tarif de 155 euros le MWh, Iberdrola bénéficie d'un avantage qui reste absolument considérable. Par comparaison, le coût de production du parc nucléaire est estimé à un peu plus de 46 euros le MWh.

PROJET	CAPACITÉ	PRODUCTION ANNUELLE	TARIF DE RACHAT	BUDGET
Dunkerque	600 MW	2,3 TWh	44 €/MWh	2 milliards €
Le Tréport	496 MW	1,6-2 TWh	131 €/MWh	3,737 milliards €
Fécamp	498 MW	1,6-2 TWh	135,2 €/MWh	3,601 milliards €
Courseulles	449 MW	1,52 TWh	138,7 €/MWh	3,599 milliards €
Saint-Brieuc	496 MW	1,75 TWh	155 €/MWh	4,696 milliards €
Saint-Nazaire	478 MW	1,60 TWh	143,6 €/MWh	3,560 milliards €
Yeu-Noirmoutier	496 MW	1,72 TWh	137 €/MWh	3,668 milliards €

Le tableau ci-contre établit que de tous les parcs éoliens *offshore* comparables, celui de la baie de Saint-Brieuc est celui qui profite du tarif de rachat le plus élevé.

C'est donc une rente qui est accordée à Iberdrola. Car il s'agit d'un tarif administré, garanti pour les 20 ans de la concession, quels que soient les aléas de la conjoncture et du marché de l'électricité.

La rente est même encore plus exorbitante que cela. Les travaux à la charge d'Iberdrola pour construire le parc éolien sont évalués à 2,3 milliards d'euros, tandis que les tarifs qui lui sont concédés lui garantissent, quoi qu'il arrive, des recettes avoisinant au moins 4,7 milliards d'euros. Autrement dit, Iberdrola a reçu l'assurance de l'État de pouvoir réaliser un bénéfice net d'au moins 2,5 milliards d'euros. Mieux que cela ! En contrepartie (si l'on peut dire) de la baisse des tarifs annoncée par Emmanuel Macron, l'opérateur a obtenu que le raccordement très coûteux du parc éolien au réseau électrique soit non pas à sa charge, mais à celle de RTE, le gestionnaire public du réseau de transport d'électricité. Et il a aussi obtenu qu'au terme des 20 ans de la concession, le démantèlement ne soit pas à sa charge.

Autrement dit, Iberdrola empochera les bénéfices ; et de nombreux coûts, pour des montants considérables, seront à la charge des finances publiques nationales ou locales, c'est-à-dire, *in fine*, des contribuables.

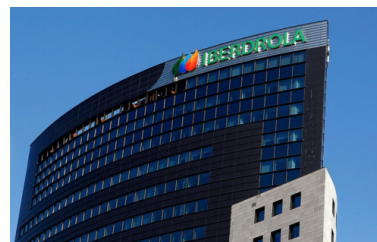
On comprend donc qu'Iberdrola bénéficie avec ce parc éolien des mêmes avantages insensés qui ont été accordés aux actionnaires riches des autoroutes ou des aéroports privatisés. Des avantages qui s'apparentent à une spoliation : le bien commun qui est la mer est détourné pour leur offrir, sans le moindre risque, des bénéfices à couper le souffle. C'est une nouvelle manifestation du **capitalisme rapace**, qui fait une œuvre de prédation, au détriment des citoyens, sur des biens qui devraient pourtant échapper à sa boulimie.

Nous avons interrogé Iberdrola sur les différents points soulevés par notre enquête : on trouvera **sous l'onglet Prolonger associé à cet article** nos questions et la version intégrale des réponses très détaillées du groupe. Dans le cas du tarif de rachat, Iberdrola réfute, de son côté, toute idée de rente : « *Le tarif de rachat de 155 euros le MWh reflète les caractéristiques du site de Saint-Brieuc, un des plus complexes au monde, du fait de la nature des fonds marins très hétérogènes (avec une grande partie faite de roches extrêmement dures) et des conditions de mer : bathymétrie jusqu'à 42 mètres, amplitude des marées supérieure à 12*

mètres (l'une des plus importantes au monde) et courants. » Et le groupe espagnol ajoute : « *Ailes marines rappelle que la Commission européenne a validé l'ensemble des six tarifs d'achat dont celui de Saint-Brieuc en juillet 2019. À cette occasion, la Commission européenne a souligné que, pour chacun des projets, la fixation du niveau du tarif d'achat de l'électricité produite par les parcs éoliens en mer s'est faite sur la base d'un business plan tenant compte des coûts de production et de façon à garantir une marge de rentabilité normale de l'installation. »*

La face sombre d'Iberdrola

À première vue, rien ne distingue Iberdrola des autres grands électriciens. Figurant parmi les dix plus grands producteurs mondiaux d'électricité, la firme, qui est implantée dans une dizaine de pays, est peu connue en France. Elle est très révélatrice de ce que le capitalisme est devenu en Europe : le groupe est de nationalité espagnole, mais, dans son capital, il y a une ribambelle de grands fonds d'investissements, dont la seule logique est l'hyper-rentabilité. Il y a ainsi le fonds souverain du Qatar, le géant mondial de la gestion d'actifs BlackRock et même un groupe français, Amundi, filiale du Crédit agricole. Cela suffit pour comprendre l'ADN de ce groupe : cap sur les méga-profits !



Le secteur des éoliennes traîne de longue date une très fâcheuse réputation. Dans un entretien accordé à Arte le 17 août 2010, Roberto Scarpinato, qui deviendra en 2013 procureur général de Palerme, lance le premier l'alerte : « *En Italie, différentes enquêtes ont montré que la mafia contrôle quasiment tout le secteur de l'éolien en Sicile par le biais de centaines de sociétés qui semblent appartenir à des personnes différentes, mais qui, en réalité, sont contrôlées par le même groupe. [...] Après le gaz, la mafia s'est intéressée à l'énergie éolienne et photovoltaïque et nous avons*

découvert qu'il y a même des accords passés entre les mafias italiennes et la mafia russe pour pouvoir contrôler ce secteur de l'énergie qui est stratégique. »

En juin 2013, Europol (l'agence européenne de police criminelle) sonne, à son tour, le tocsin et publie un rapport alarmant () indiquant que les mafias italiennes avaient considérablement diversifié leurs activités criminelles et investissaient désormais dans le secteur des énergies renouvelables pour blanchir leurs revenus illégaux et bénéficier des aides européennes. Mais rien ne suggérait dans ce rapport qu'Iberdrola avait pu, d'une manière ou d'une autre, être perméable à ce genre de financements occultes.

Et pourtant. Le 30 septembre, le député des Côtes-d'Armor (LR) Marc Le Fur, qui est aussi vice-président de l'Assemblée nationale, fait sensation dans l'hémicycle, lors de l'examen du projet de loi sur l'accélération et la simplification de l'action publique (voir la vidéo ci-dessous ou **le compte-rendu analytique de la séance**).

Il s'en prend alors très vivement à Iberdrola : *« Ce qui se passe est extrêmement grave et j'espère que nous dirons non à ce projet funeste, de surcroît totalement étranger, mené par une entreprise espagnole nommée Iberdrola, laquelle – je vous invite à aller voir sur le Net – est clairement liée aux mafias. [Murmures sur les bancs du groupe LREM.] Voilà ce qui se passe aujourd'hui au large de la Bretagne et que je tiens à dénoncer publiquement. Il y a, derrière cela des lobbys, de gros intérêts. Mais nous ne voulons pas nous laisser faire. »*

Profitant de son immunité parlementaire, le député a donc lancé une accusation très grave mais sans l'étayer, se bornant à inviter ceux qui l'écoutaient *« à aller voir sur le Net »*.

Iberdrola éclaboussé par le scandale Villarejo

Le parlementaire avait les moyens d'être beaucoup plus pertinent, car la liste est longue des manquements ou des dérives que l'on peut imputer au groupe espagnol. L'association Gardons les caps en a fait une recension très détaillée, sur de nombreuses années, en

s'appuyant sur les publications de journaux français et étrangers ou d'organismes publics. Et les faits relevés sont si nombreux qu'on ne peut les citer tous.

De 2004 à 2008, Iberdrola est pris dans une première tourmente, car après avoir remporté un appel d'offres en Lettonie pour construire deux centrales thermiques, **un scandale éclate**. En 2010, cinq managers lettons sont arrêtés, accusés d'avoir reçu des pots-de-vin d'Iberdrola pour plus de 7 millions d'euros. En 2014, après une enquête pénale, le groupe est condamné à une amende de 1,6 million d'euros. À la même époque, il est aussi condamné pour des faits similaires en Albanie, en Bolivie, au Brésil et en Syrie.

En 2009, Iberdrola poursuit l'État du Guatemala pour avoir limité le prix de l'électricité. Le groupe espagnol dit avoir perdu 336 millions de dollars et réclame à ce pays 672 millions de dollars. **Le Guatemala remportera l'arbitrage international**. Iberdrola sera condamné à rembourser au gouvernement guatémaltèque 5,3 millions de dollars pour le paiement de ses avocats.

En 2013, le groupe est soupçonné de hausses artificielles des prix de l'électricité en Espagne. Quatre ans plus tard, **l'AFP rapporte** que la justice espagnole a ouvert une enquête sur cette présumée hausse artificielle des prix de l'électricité pratiquée en 2013 par le groupe, dont deux sièges, à Madrid et Bilbao, ont été perquisitionnés, selon l'Audience nationale, haut tribunal de Madrid. Le tribunal chargé des affaires complexes informe qu'une plainte du parquet anticorruption contre la première compagnie énergétique espagnole, *« pour un délit relatif au marché et aux consommateurs »*, a été admise et une enquête ouverte.

En 2015, l'autorité de la concurrence espagnole (CNMC) inflige à Iberdrola Generacion, une filiale du groupe, une amende de 25 millions d'euros pour manipulation du prix de l'électricité en réduisant volontairement la production de trois de ses centrales hydroélectriques installées sur le fleuve Douro afin de gonfler ses tarifs. En France, c'est le journal **l'Agefi qui annonce la nouvelle**.

En 2015, **la Banque mondiale révèle** qu'elle a conclu un accord avec Iberdrola et l'une de ses filiales dénommée Iberinco à la suite « *de la reconnaissance d'une faute de la part d'Iberinco concernant deux projets électriques en Albanie soumis entre 2004 et 2005* ». Selon les termes de l'accord, « *Iberinco est exclu pour une période de 12 mois, suivie d'une période de non-exclusion conditionnelle de 6 mois, pour sa responsabilité directe dans la faute, tandis qu'Iberdrola S.A. a reçu une lettre de réprimande pour défaut de supervision. En outre, Iberinco effectuera également un paiement de restitution de 350 000 dollars au gouvernement albanais* ».

En 2016, l'ONG **Intermon Oxfam publie une étude** sur les paradis fiscaux des entreprises espagnoles. Le groupe Iberdrola y figure pour disposer de filiales dans 69 paradis fiscaux.

En 2016, **la Ligue de protection des oiseaux (LPO) s'alarme** parce que « *le gouvernement de la province de Castilla-La Mancha (Espagne) a condamné la multinationale Iberdrola à une amende de 700 000 euros pour l'électrocution d'aigles impériaux, d'aigles de Bonelli et de milans royaux* ». Et la LPO ajoute : « *Le conseil régional s'est basé sur le principe du "pollueur-payeur" des directives environnementales européennes pour exiger que la distribution du courant soit faite d'une manière soutenable et compatible avec la biodiversité. Il a également jugé que l'entreprise doit corriger les lignes électriques où il y a des électrocutions afin que des événements similaires ne se reproduisent plus.* »



Ignacio Galán, PDG d'Iberdrola.

En novembre 2019, de nombreux médias espagnols et français, et notamment l'AFP (**ici citée par le quotidien La Croix**), racontent les derniers développements du scandale José Manuel Villarejo,

cet ex-commissaire dont les enregistrements ont, les années précédentes, éclaboussé ministres et membres de la famille royale.

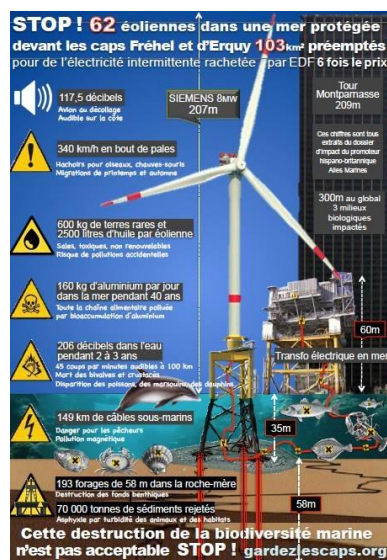
Cette fois, de nouvelles révélations rattrapent deux figures du monde des affaires, le magnat du béton Florentino Perez, dirigeant du géant de la construction ACS et président du club de football du Real Madrid, et son ennemi juré, Ignacio Galán, patron d'Iberdrola. Et l'AFP d'ajouter : « *Selon des enregistrements de Villarejo publiés lundi par deux médias espagnols en ligne, le second aurait fait espionner le premier via les services du fameux commissaire vers 2009 pour empêcher ACS de monter au capital d'Iberdrola. [...] Après une enquête interne, Iberdrola avait reconnu en octobre avoir eu recours à 17 reprises aux services du groupe Cenynt, dirigé par le commissaire et théoriquement chargé d'études de marché, entre 2004 et 2017, mais avait assuré que "tous les contrôles et procédures internes [avaient] été correctement mis en œuvre".* » Les médias espagnols en ligne évoqués par l'AFP sont Moncloa.com et El Confidencial.

En juillet 2020, **la presse espagnole révèle** qu'Iberdrola a embauché comme « *conseiller international* », au sein de son « *Comité consultatif international* », l'ancien patron du Centre national de renseignement (les services secrets espagnols) Sanz Roldán, rattaché directement au président, Ignacio Galán.

Comme on le constatera **sous l'onglet Prolonger associé à cet article**, Iberdrola nous a répondu de manière très détaillée sur chacune de ces mises en cause. Minimisant une affaire, jurant de sa bonne foi dans une deuxième, relevant que la page est tournée dans une troisième, le groupe espagnol ne comprend pas qu'on le pointe du doigt. « *Iberdrola est une entreprise reconnue au rang mondial pour son éthique et sa capacité à développer des projets qui respectent le droit international. L'entreprise bénéficie de nombreuses récompenses et labels qui garantissent cette bonne application. La conformité à l'éthique en toute circonstance est l'une des exigences de toutes les sociétés du Groupe Iberdrola, partout dans le monde, à l'égard de la totalité de*

leurs collaborateurs, prestataires, sous-traitants et fournisseurs », nous a notamment répondu la firme espagnole.

Découvrant les pratiques d'Iberdrola et les mises en cause dont le groupe a fait l'objet, l'association Gardez les caps ! s'en est émue et a saisi différentes autorités locales. Selon nos informations, le député Marc Le Fur a ainsi été le destinataire d'une note très détaillée présentant tous les manquements d'Iberdrola – ceux que nous venons d'évoquer, et d'autres encore. Et le préfet de Saint-Brieuc a lui-même reçu cette note, à laquelle, selon nos informations, il n'a donné aucune suite.



© Association Gardons les caps

Reste pourtant une question, qui prend encore plus de force : pourquoi, de Nicolas Sarkozy jusqu'à Emmanuel Macron, le tapis rouge a-t-il été déroulé pour Iberdrola et pourquoi la procédure a-t-elle connu autant d'anomalies, établies (mais à peine sanctionnées) par le Conseil d'État ? Pourquoi la Caisse des dépôts et consignations, via une autre coquille financière dénommée Avel vor Énergie éolienne, disposant d'un siège social à Avignon, a-t-elle servi de gage de respectabilité à ce groupe en s'alliant avec lui au sein d'Ailes marines avant de lui rétrocéder ses parts une fois le groupe espagnol installé dans la place ? Pourquoi Emmanuel Macron a-t-il jugé

utile de s'impliquer personnellement dans l'affaire en venant à Erquy apporter son soutien au projet d'une multinationale aussi décriée ?

À ces questions s'en ajoutent beaucoup d'autres. En particulier, l'examen des statuts de la société Ailes marines, déposés au greffe du tribunal de commerce, fait apparaître qu'il s'agit d'une coquille financière d'une extrême fragilité. Il s'agit d'une société anonyme simplifiée (SAS) dont la responsabilité est, au terme de la loi, limitée aux montants des apports. Or, dans le cas présent, le capital de cette mini-structure est seulement de 3 000 euros. En clair, Iberdrola est protégé de tout accident financier, puisque cette coquille peut faire faillite sans que cela ne l'affecte d'une quelconque façon.

La forfaiture de Ségolène Royal

Une grave menace pour la faune et la flore marines

Si le projet est très critiqué dans la région, c'est à cause des avantages économiques exorbitants qu'il octroie à la multinationale qui en est l'exploitant, mais aussi en raison du saccage écologique qu'il risque d'entraîner.

Dans la baie de Saint-Brieuc, le débat autour des éoliennes change en effet de nature par rapport aux joutes qui habituellement portent d'abord sur des questions d'esthétique ou de nuisances sonores. Le débat est même radicalement inversé, car le plus souvent les éoliennes ont les faveurs des mouvements écologiques, qui voient dans cette forme d'énergie renouvelable un moyen privilégié d'avancer vers un monde décarbonné et qui ne nuit pas (ou peu) à la faune et à la flore

Or, dans le cas présent, ce dernier argument emporte difficilement la conviction à cause d'une série de facteurs. D'abord, il y a un problème technique bien connu dans l'éolien, celui de l'intermittence des vents. Comme la production n'est pas continue, il faut périodiquement relancer les éoliennes grâce à des centrales... à gaz ou à charbon ! Au bout du compte, selon certains experts, à cause de ce problème d'intermittence, cette forme d'énergie est productrice nette... de CO₂.

Mais à cela s'ajoutent des risques majeurs pour la faune et la flore marines. Des risques pris en connaissance de cause, puisque Ailes marines a été dans l'obligation de demander une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés, qui sont d'une exceptionnelle richesse dans cette baie. Et la forfaiture a été commise par la ministre socialiste de l'environnement Ségolène Royal, qui a rendu un avis positif le 4 juillet 2016.

Voici cet avis :

« Parmi les cinq espèces de mammifères marins et les 16 espèces d'oiseaux marins objets de la demande d'Ailes marines, seule une partie est de compétence ministérielle : – trois espèces d'oiseaux (guillemot de Troil, macareux moine et pingouin torda) ; – trois espèces de mammifères marins (marsouin commun, grand dauphin et phoque gris », peut-on lire.

Pour ces espèces, Ségolène Royal a donc donné son feu vert. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cette décision est choquante. La baie de Saint-Brieuc est réputée pour être un sanctuaire où vivent en particulier de très grandes colonies de dauphins. Au cours de l'été écoulé – l'auteur de ces lignes peut en témoigner –, on les a très souvent vus, par bancs de quarante ou cinquante – formidable spectacle –, arpenter la côte, du port du Légué, près de Saint-Brieuc, jusqu'à l'île de Bréhat.

Le 18 avril 2017, le préfet des Côtes-d'Armor a pris, de son côté, un arrêté (**on peut le consulter ici**) étendant la dérogation à 54 autres espèces d'oiseaux : fou de Bassan, goéland marin, cormoran huppé, héron cendré, sterne arctique...) et cinq autres espèces de mammifères marins (voir ci-dessous une vidéo sur un vol de fous de Bassan visés par l'arrêté préfectoral).

Mais le saccage va encore au-delà, pour de nombreuses raisons. Pour ancrer les éoliennes dans le sol sous-marin, Ailes marines va devoir faire des forages et déverser des milliers de tonnes de ferraille et de béton qui vont bouleverser l'écosystème marin et susciter un phénomène massif de turbidité. Le raccordement des éoliennes au réseau de RTE va aussi conduire à la dépose et à l'ensouillement de câbles dans des tranchées qui risquent de détruire

les coraux qui existent dans cette zone. Et puis, une fois les travaux finis, les éoliennes vont se corroder progressivement et menaceront de polluer durablement l'écosystème.



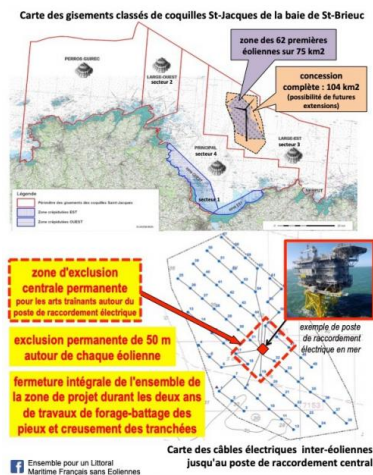
Cap d'Erquy.

Et il y a aussi la nuisance esthétique. Quiconque connaît le cap d'Erquy, que l'on atteint à pied au travers d'une lande d'une beauté exceptionnelle, composée de plantes, de bruyères et d'ajoncs dont les couleurs varient au gré des saisons, peut comprendre le saccage. Arrivé à la pointe célèbre, la vue débouchera bientôt, à moins de 17 kilomètres, sur un parc immense d'éoliennes qui occupera tout l'horizon. Et même de beaucoup plus loin, la nuisance sera forte : des remparts de Saint-Malo, on pourra bientôt contempler le soleil se couchant... derrière les éoliennes.

En réponse à ces criantes inquiétudes, Iberdrola nous a notamment fait ces remarques : « Concernant les principaux impacts identifiés par Ailes marines sur l'environnement, la société s'est engagée à mettre en place des mesures dites ERC (éviter-réduire-compenser), en particulier sur l'avifaune ou les mammifères marins. Ces mesures sont contrôlées et validées par le conseil scientifique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, sous l'égide du préfet des Côtes-d'Armor. Ce conseil scientifique a été créé par arrêté préfectoral du 18 avril 2017. »

La colère des pêcheurs et des élus locaux

Une autre des singularités de ce projet Ailes marines est qu'il est conduit à la hussarde, alors qu'une très grande partie de la population locale – et au premier chef les pêcheurs – y est farouchement opposée.



Les pêcheurs, il n'est guère difficile de comprendre pourquoi. Dans la baie de Saint-Brieuc, on compte environ 300 bateaux de pêche, avec de nombreux ports d'attache, dont les deux principaux, ceux d'Erquy et de Saint-Quay-Portrieux. Ils pêchent les poissons de la région (bar, maquereau, saint-pierre, sole...), mais aussi beaucoup la coquille Saint-Jacques, grande spécialité de la baie.

On devine donc la conséquence pour les pêcheurs de ce parc géant d'éoliennes. Il est situé dans l'une des zones de pêche ou sur les trajets qu'empruntent les pêcheurs pour se rendre sur leur lieu d'activité. Par surcroît, la pollution sonore et marine, les phénomènes de turbidité massifs risquent de chasser vers le nord beaucoup de poissons, vers des zones auxquelles les pêcheurs de la baie n'ont pas accès.

De son côté, Iberdrola s'applique à faire montre de sa volonté constante de négociation : « *Ailes marines reste engagé dans un dialogue constant et permanent avec les représentants du comité départemental des pêches maritimes et d'élevages marins des Côtes-d'Armor ainsi que ceux du comité régional de Bretagne. D'ailleurs, un chargé de mission éolien est financé par Ailes marines au sein du CDPMEM 22* », observe en particulier Iberdrola.

La réalisatrice Mathilde Jounot fait transparaître la colère des pêcheurs de la baie dans son documentaire *Océans 3, la voix des invisibles*, dont on peut visionner ci-dessous la bande-annonce :

L'avis des citoyens ne compte plus

Mais les élus locaux et les associations environnementales, dans leur grande majorité, sont tout aussi hostiles à ce projet. Mediapart a interrogé plusieurs figures connues de la région – **on trouvera sous l'onglet Prolonger associé à cet article la version intégrale de leurs déclarations.**

La position de Thierry Simelière, maire de Saint-Quay-Portrieux et par ailleurs vice-président de Saint-Brieuc-Armor-agglomération chargé de la politique de la mer, des activités portuaires et de la plaisance, et conseiller délégué mer et littoral au Pays de Saint-Brieuc, est très révélatrice du durcissement progressif de nombreux élus locaux qui ont accueilli le projet sans *a priori*, et même de manière plutôt favorable, avant de devenir de plus en plus inquiets : « *Il y a plus de dix ans, affirmer l'indépendance énergétique de la région Bretagne, créer une filière énergies marines renouvelables et booster l'économie de la baie de Saint-Brieuc par le choix d'entreprises du territoire et des formations pour des emplois pérennes permettaient de consolider l'adhésion plutôt collective au futur projet de parc éolien. Mais en 2020 le compte n'y est pas* », nous a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : « *La marche forcée et subie pour un parc éolien, le plus cher du monde, financé par les contribuables, rend la situation anxieuse pour les professionnels de la pêche et rend exigeants les élus du territoire. Aussi, revoir le calendrier, réévaluer les fondamentaux de ce projet et les incidences économiques positives et négatives est d'une actualité urgente avant une rupture plus violente. Le pacte de confiance avec Ailes marines et la région Bretagne doit être rétabli.* »

Soulignant que la pêche et le tourisme sont les deux activités économiques dont vit la petite commune d'Erquy, le nouveau maire de la ville, Henri Labbé, fait part à Mediapart de son indignation : « *Avec l'arrivée d'une installation industrielle en mer et la*

réduction à peau de chagrin du millier d'emplois pour la Bretagne promis par Ailes marines l'opérateur, ce sont les activités pérennes, les plus créatrices d'emplois, les plus dynamiques qui seront touchées, avec en toile de fond la baisse durable de l'attractivité de la baie ! On l'aura compris, la commune d'Erquy comme la plupart des communes de la baie, en découvrant progressivement la réalité de ce que veulent nous imposer des gens venus d'ailleurs, prennent conscience que c'est l'avenir de leur territoire qui sera gravement hypothéqué. »

Et il ajoute : « La chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor ne s'y était pas trompée lorsqu'elle déclarait en mai 2011 : "C'est sans doute l'impact environnemental le plus préoccupant. À l'heure actuelle, il est difficile de l'évaluer." Dix ans plus tard, il est toujours aussi difficile de l'évaluer, et cela, malgré la pression des pêcheurs pour obtenir des études sérieuses sur les nuisances sonores sous-marines, les effets de la turbidité pendant les travaux, les conséquences du largage d'aluminium déversé par les anodes sacrificielles entourant les fondations métalliques qui jetteront le discrédit sur la qualité de la ressource halieutique et anéantiront les décennies d'efforts de la profession de la pêche pour préserver les fonds marins et le renouvellement de la ressource. »

Pour Marc Le Fur, député (LR) des Côtes-d'Armor : « Ce parc éolien en baie de Saint-Brieuc est une catastrophe à plusieurs titres. » D'abord « une catastrophe économique [...] parce que le modèle économique de ce parc est absurde et coûtera terriblement cher au contribuable-usager ». « C'est une catastrophe économique également pour les pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc qui sont déjà victimes du Brexit et qui voient leurs zones de pêche se réduire une nouvelle fois. Faut-il rappeler que la baie de Saint-Brieuc est le plus gros gisement français de coquilles Saint-Jacques ? Les pêcheurs y sont exemplaires quant à la préservation de la ressource », poursuit-il.

« C'est aussi une catastrophe écologique », poursuit le député, qui ajoute : « Quelle absurdité en termes de paysage que de construire un tel parc éolien en face de sites naturels exceptionnels comme le cap Fréhel et le cap d'Erquy. Ceux-ci viennent d'obtenir le label "Grand site de France" il y a quelques mois. Est-ce pour qu'ils soient ainsi défigurés ? Comment un projet aussi coûteux, aussi peu rentable et aussi néfaste pour l'environnement a-t-il pu voir le jour ? On a le sentiment qu'au-delà de tous les arguments raisonnés et raisonnables tout est permis quand on a un projet éolien. À qui profite-t-il ? »

Dans une longue déclaration à Mediapart, la présidente de l'association Gardez les caps !, qu'on lira aussi sous l'onglet Prolonger, Katherine Poujol, explique pourquoi la méfiance s'est progressivement installée. Mais elle chute sur une note d'optimisme :

*« Le 6 octobre dernier, une bonne nouvelle est arrivée de la cour administrative d'appel de Nantes qui, pour la première fois depuis dix ans, montre une inflexion jurisprudentielle notable permettant d'espérer que l'industrie éolienne va enfin être contrainte de respecter les exigences du droit de l'environnement marin. **Dans l'arrêt du 6 octobre**, la cour a jugé qu'un projet d'éoliennes flottantes était incompatible avec la législation gouvernant les sites Natura 2000. À l'unisson de la Cour de justice de l'Union européenne, elle rappelle qu'une autorisation ne peut être délivrée "qu'à la condition que les autorités compétentes, une fois identifiés tous les aspects dudit projet pouvant, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres plans ou projets, affecter les objectifs de conservation du site Natura 2000 concerné, et compte tenu des meilleures connaissances scientifiques en la matière, aient acquis la certitude qu'il est dépourvu d'effets préjudiciables sur les objectifs de conservation du site". »*

Et elle ajoute : « En baie de Saint-Brieuc, le projet d'Iberdrola est cerné de multiples zones Natura 2000, la première à 450 mètres avec de spectaculaires coraux millénaires, pourtant le promoteur a réussi à obtenir de l'État français 61 dérogations pour la destruction d'habitats et d'espèces protégée... Le combat continue donc. "Résistance et obéissance,

voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance il assure l'ordre, par la résistance il assure la liberté.» Alain, Propos d'un Normand, tome IV, Gallimard. »



Dans le port de Saint-Quay-Portrieux. © LM

En fait, le président de la région Bretagne, Loïc Chesnais-Girard, est l'une des rares personnalités bretonnes à s'être fortement engagées en soutien à ce projet. Dans une longue déclaration remise à Mediapart, il détaille ses arguments. « *Le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est incontournable pour l'avenir énergétique de la Bretagne et pour lancer, enfin, la filière des énergies marines renouvelables que notre région attend depuis si longtemps.* » Et il ajoute, notamment : « *Le passé industriel de la Bretagne doit nous inciter à nous tourner vers les énergies marines sans inquiétude, car les savoir-faire sont là, ou peuvent se travailler, les entreprises bretonnes l'ont montré par le passé. Pour les relais de croissance que les énergies marines peuvent représenter pour de nombreuses filières "historiques" (industrie navale, oil and gas, composite, etc.).* »

Le président de région sait pourtant que le projet est controversé. « *La question de l'acceptation sociale est majeure. J'entends les inquiétudes des pêcheurs sur les conditions de lancement des études techniques et l'insuffisance des réponses à leurs interrogations. Elles sont légitimes. Le monde de la pêche traverse une période très difficile doublée d'un avenir incertain lié au Brexit. Leurs préoccupations doivent être écoutées*

avec attention. Les professionnels de la mer comme les porteurs de projet ont déjà démontré, avec le concours des pouvoirs publics, leur capacité à trouver des compromis pour faire avancer ce dossier en préservant les intérêts de chacun. C'est ce qui s'est produit concrètement avec le choix de l'ensoulement intégral des câbles électriques et le maintien des fondations de type "jacket" permettant une meilleure préservation des milieux et des espèces. La voie du dialogue doit donc à nouveau prévaloir. J'appelle de nouveau chacun à la responsabilité et au respect des engagements afin que ce parc éolien soit érigé en respectant le calendrier prévu, dans l'intérêt de la Bretagne et de sa transition écologique. »

La privatisation des communs

C'est un véritable coup de force que l'État a organisé au profit exclusif d'Iberdrola, et contre la volonté des populations concernées et de la plupart de leurs représentants.

Or, ce qui retient l'attention, c'est que le gouvernement n'a nulle intention, dans l'immédiat, d'en revenir à des pratiques un peu plus démocratiques.

D'abord, il y a un premier coup de force dans ce dossier : le pouvoir sarkozyste donne le feu vert pour ce projet quelques jours avant l'élection présidentielle de 2012, alors que le débat public n'intervient qu'un an après, en 2013. Or cette méthode très antidémocratique – le gouvernement décide et le débat public a lieu après –, le pouvoir macronien a visiblement l'intention de l'institutionnaliser. Il suffit de se reporter au projet de loi pour l'accélération et la simplification de l'action publique, examiné actuellement par le Parlement. Lors du débat à l'Assemblée nationale, **un article 25 ter a été introduit**, modifiant le code de l'environnement sur un point très important. « *Le ministre chargé de l'énergie peut lancer la ou les procédures de mise en concurrence mentionnées au premier alinéa du présent article avant la fin du débat public ou de la concertation préalable* », peut-on lire. En clair, un appel d'offres pour une privatisation du domaine public maritime pourra bientôt être lancé avant même que les citoyens n'aient eu leur mot à dire. C'est la très choquante jurisprudence Iberdrola. On passe en

force et, ensuite, on organise des palabres qui n'ont plus aucun enjeu. Dit autrement, l'avis des citoyens ne compte plus.

Au passage, c'est le ministre de l'énergie qui décide et que le ministère de la mer (quand il existe) ou le ministère de l'écologie n'ont pas voix au chapitre.

Mais le principal coup de force est encore ailleurs. Il est dans la double privatisation de la mer qui a été du même coup décidée. Une privatisation, parce qu'une partie de l'espace public maritime va être offerte à un groupe privé – ce qui pose des problèmes d'une tout autre nature que la construction d'éoliennes dans un espace privé –, et une privatisation au sens d'accaparement, parce que d'un même coup cette zone d'une considérable étendue va être interdite à quiconque, à commencer par les pêcheurs, et notamment les pêcheurs de coquilles Saint-Jacques, grande spécialité de la baie.

Faut-il que la France aille mal pour que l'on oublie jusqu'à cet enseignement formidable de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) dans son célèbre *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, paru en 1755 : « *Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : "Ceci est à moi", et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : "Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne."* »

Car tout est là, s'il y a bien des communs qui devraient être en partage à tous les citoyens, et qui devraient être inaliénables, incessibles, exclus de toute spéculation, ce sont assurément, d'abord, l'air et l'eau. Et, donc, la mer...

Prolonger

Mediapart a sollicité l'avis de plusieurs personnalités concernées par ce dossier Ailes Marines : le député (LR) des Côtes-d'Armor Marc Le Fur ; le maire de Saint-Quay-Portrieux Thierry Simelière ; le maire

d'Erquy Henri Labbé ; le président (PS) de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard ; la présidente de l'association « Gardons les caps ». Nous citons certains extraits de leurs réponses dans le fil de l'enquête, mais on peut lire la version intégrale ci-dessous

* La position de Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne

« Le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est incontournable pour l'avenir énergétique de la Bretagne et pour lancer, enfin, la filière des énergies marines renouvelables que notre région attend depuis si longtemps.

Dès ses premières étapes, le projet a fait l'objet d'une large concertation et d'une validation unanime en Bretagne. Les engagements de coopération et de concertation doivent être tenus pour que le projet aboutisse.

Concernant les enjeux énergétiques :

- Le parc éolien de Saint-Brieuc (500 MW) pourra nous faire franchir un saut qualitatif important dans le taux de couverture des consommations électriques des Bretonnes et des Bretons par de la production d'électricité renouvelable sur le territoire.
- Annoncé pour 1850 GWh, il représenterait près de 8% des consommations électriques annuelles (21,6 TWh) de la Bretagne.
- Il pourra permettre d'accroître de 50% (de 3,85 à 5,7 GWh) notre production d'électricité renouvelable.
- Et ce n'est que le début puisque nous visons désormais, à horizon 2030, 750 MW d'éolien flottant en plus en Bretagne sud !

Concernant les enjeux industriels :

- Le passé industriel de la Bretagne doit nous inciter à nous tourner vers les énergies marines sans inquiétude car les savoir-faire sont là, ou peuvent se travailler, les entreprises bretonnes l'ont montré par le passé.
- Pour les relais de croissance que les énergies marines peuvent représenter pour de nombreuses filières « historiques » (industrie navale, oil and gas, composite, ...)

- Pour la diversification qu'elles peuvent offrir à de nombreuses entreprises
- C'est un enjeu industriel que ce soit pour les projets en France et à l'export,
- Un enjeu territorial car on voit bien ici que c'est la mobilisation de tout un territoire qui fera la réussite d'un projet ;

La question de l'acceptation sociale est majeure. J'entends les inquiétudes des pêcheurs sur les conditions de lancement des études techniques et l'insuffisance des réponses à leurs interrogations. Elles sont légitimes. Le monde de la pêche traverse une période très difficile doublée d'un avenir incertain lié au Brexit. Leurs préoccupations doivent être écoutées avec attention. Les professionnels de la mer comme les porteurs de projet ont déjà démontré, avec le concours des pouvoirs publics, leur capacité à trouver des compromis pour faire avancer ce dossier en préservant les intérêts de chacun. C'est ce qui s'est produit concrètement avec le choix de l'ensoulement intégral des câbles électriques et le maintien des fondations de type « jacket » permettant une meilleure préservation des milieux et des espèces.

Les études d'impact demandées (notamment celle de l'Ifremer) par les pêcheurs seront présentées le 4 novembre en comité de gestion et de suivi, rassemblant Ailes Marines, des scientifiques et les pêcheurs.

La voie du dialogue doit donc à nouveau prévaloir. J'appelle de nouveau chacun à la responsabilité et au respect des engagements afin que ce parc éolien soit érigé en respectant le calendrier prévu, dans l'intérêt de la Bretagne et de sa transition écologique.

Ce projet crée des oppositions politiques alors que se profile la période électorale. Il est étonnant de voir certains élus de l'opposition à la majorité régionale se distancer politiquement du projet à l'approche des élections électorales alors qu'ils le soutenaient encore pleinement il y a quelques années. Surtout, j'aimerais connaître leurs solutions pour sortir la Bretagne de son état de dépendance énergétique. RTE annonce des risques de potentiels délestages cet hiver et la Bretagne qui est en bout de réseau pourrait en pâtir. Il nous revient aussi la responsabilité de soutenir

la décarbonation du mix français et de pallier la fermeture des centrales à charbon du Havre et de Cordemais.

L'action de la Région Bretagne a toujours été constante sur ce dossier :

- **L'ambition de la Région sur les énergies marines est déjà ancienne**, les premiers témoignages datent de premières discussions dès 2008 déjà, ambition qui a été confirmée lors du vote de la feuille de route régionale en juin 2016.
- La **Région a travaillé très tôt avec le Gouvernement** pour engager les territoires sur le long terme sur cette filière
- **la Région** a anticipé très en amont les appels d'offres, avec comme résultat un rendez-vous parfait avec les besoins des premiers industriels :
- Livraison des 10 premiers hectares pour réaliser une partie des fondations Ailes marines en 2019
- Livraison de 40 ha en 2024 pour la réalisation des futures éoliennes flottantes (AO5)
- **La Région** agit au quotidien pour que les espaces de concertation et de co-construction ouverts par la Conférence régionale mer et littorale soient maintenus dans les phases projet ; les acteurs maritimes de la CMRL ont l'habitude de débattre de manière constructive de ces questions, il faut que cela perdure

La Région qui a pris, très tôt, et aux côtés de ses partenaires, ses responsabilités en investissant massivement sur le port de Brest pour créer le terminal EMR. Depuis le début de l'année 2017, le projet de développement d'un montant de 220 M€ est en travaux. Il comprend un quai de 400 ml dédié aux colis lourds (50 M€), la création d'un nouveau polder de 12 ha (80 M€), l'aménagement du polder existant sur 40 ha (30 M€) et la livraison pour les Brestois d'un lieu de promenade publique. Ces travaux ont apporté de la main-d'œuvre sur le territoire de Brest et plus de 50 000 h ont bénéficié aux personnes en voie d'insertion.

Nous serons vigilants sur la mise en œuvre concrète de ce projet et qu'aux cotés de nos partenaires territoriaux, au premier rang desquels la CCI, la future société portuaire et les membres de Bretagne Ocean Power il est indispensable de réussir ce projet :

- Pour commencer à apprendre l'industrie des EMR à Brest
- Pour démontrer que Brest et son savoir-faire seront ensuite incontournables pour le déploiement de cette filière
- Pour mobiliser les entreprises de la filière et les acteurs économiques portuaires pour participer à sa réussite »

* **La position de Marc Le Fur, député (LR) des Côtes-d'Armor**

Ce parc éolien en Baie de Saint-Brieuc est une catastrophe à plusieurs titres.

C'est une catastrophe économique. D'abord parce que le modèle économique de ce parc est absurde et coûtera terriblement cher au contribuable/usager.

Avec un prix de rachat de l'électricité à 155 € du mégawatt/heure, c'est sans doute le prix de rachat d'électricité le plus coûteux au monde à comparer avec le prix que les pouvoirs publics français estiment être celui du marché aux environs de 50 € du mégawatt/heure. Ce prix est d'autant plus déraisonnable que le titulaire du marché, Ailes marines, a été déchargé du coût du raccordement et de l'ensouillage des câbles entre les éoliennes et la terre.

A qui profite un marché aussi juteux ? A la société espagnole Iberdrola.

C'est une catastrophe économique également pour les pêcheurs de la Baie de Saint-Brieuc qui sont déjà victimes du Brexit et qui voient leurs zones de pêche se réduire une nouvelle fois. Faut-il rappeler que la Baie de Saint-Brieuc est le plus gros gisement français de coquille Saint-Jacques. Les pêcheurs y sont exemplaires quant à la préservation de la ressource.

On nous avait promis la constitution d'une filière de construction d'éoliennes en Bretagne. Cette promesse s'est évaporée. Idem pour l'implantation d'un vrai pôle de maintenance. Finalement, le projet ne

bénéficie qu'à des sociétés étrangères qui ne viendront qu'avec leurs propres salariés. Dans les domaines éoliens, les promesses sont souvent du vent.

C'est aussi une catastrophe écologique. Ce parc éolien, d'une surface comparable à celle de Paris, est situé entre deux zones Natura 2000. Il bénéficie de plus de 50 dérogations dans le domaine environnemental, pour 16 espèces d'oiseaux, pour cinq espèces de mammifères marins dont plusieurs types de dauphins et de marsouins.

Il prévoit 62 mâts plus haut que la tour Montparnasse. Le bruit de chaque éolienne en fonctionnement correspond à celui d'un avion à réaction au décollage.

Pour ne pas rouiller dans l'eau de mer, la base de ces engins est protégée par une anode artificielle essentiellement constituée d'aluminium. Ces anodes sont destinées à se corroder à la place de la base de l'engin et donc à répandre l'aluminium dans la baie.

Il faut ajouter à cela les vibrations sonores et infrasonores provoquées par les engins, y compris dans le milieu sous-marin sans que des études sérieuses aient été réalisées pour en connaître les effets sur la faune, et notamment sur les poissons.

Quelle absurdité en termes de paysage que de construire un tel parc éolien en face de sites naturels exceptionnels comme le Cap Fréhel et le Cap d'Erquy. Ceux-ci viennent d'obtenir le label "Grand site de France" il y a quelques mois. Est-ce pour qu'il soit ainsi défigurés ?

Comment un projet aussi coûteux, aussi peu rentable et aussi néfaste pour l'environnement a-t-il pu voir le jour ? On a le sentiment qu'au-delà de tous les arguments raisonnés et raisonnables, tout est permis quand on a un projet éolien. A qui profite-t-il ?

* **La position de Henri Labbé, maire d'Erquy**

Erquy est une petite commune d'à peine 4000 habitants située à l'Est de la Baie de Saint-Brieuc, entre Pléneuf Val André et le Cap Fréhel.

C'est une commune littorale dont les deux principaux piliers économiques sont la pêche et le tourisme : son économie locale est dépendante de la mer et de la richesse de la ressource halieutique de la baie de Saint-

Brieuc en poissons, mollusques, crustacés et bien sûr la coquille Saint-Jacques ; Erquy est le premier port breton pour la coquille Saint-Jacques.

Elle est le 4^{ème} port de pêche au niveau national, et assure une activité dépassant les 150 Millions d'€uros par an.

Les activités de la mer, pêche professionnelle, conchyliculture, assurent une chaîne de métiers avoisinant les 2000 emplois pérennes.

Le tourisme est le second poumon économique d'Erquy et des communes littorales de la baie de Saint-Brieuc, grâce à ses 1350 km de côtes dont les 3/4 des paysages sont classés, bordées de paysages exceptionnels et sauvages qui lui ont valu de devenir le 19^{ème} Grand site de France « Grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel ».

La pêche et le tourisme sont donc des activités essentielles qui donnent vie, été comme hiver, aux ports et aux communes du littoral de la baie.

On l'aura compris, cela ne fait pas débat ! avec l'arrivée d'une installation industrielle en mer et la réduction à peau de chagrin du millier d'emplois pour la Bretagne promis par Ailes Marines l'opérateur, ce sont les activités pérennes, les plus créatrices d'emplois, les plus dynamiques qui seront touchées, avec en toile de fond la baisse durable de l'attractivité de la baie !

On l'aura compris ! la commune d'Erquy comme la plupart des communes de la baie, en découvrant progressivement la réalité de ce que veulent nous imposer des gens venus d'ailleurs, prennent conscience que c'est l'avenir de leur territoire qui sera gravement hypothéqué.

La chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor ne s'y était pas trompée lorsqu'elle déclarait en mai 2011 « c'est sans doute l'impact environnemental le plus préoccupant. A l'heure actuelle il est difficile de l'évaluer ».

10 ans plus tard, il est toujours aussi difficile de l'évaluer, et cela malgré la pression des pêcheurs pour obtenir des études sérieuses sur les nuisances sonores sous-marines, les effets de la turbidité pendant les

travaux, les conséquences du largage d'aluminium déversé par les anodes sacrificielles entourant les fondations métalliques qui jetteront le discrédit sur la qualité de la ressource halieutique, et anéantiront les décennies d'efforts de la profession de la pêche pour préserver les fonds marins et le renouvellement de la ressource.

La nouvelle équipe arrivée aux responsabilités municipales a été élue par 60 % de la population réginoise ! est-il besoin de commenter ce que décèle ce résultat et le contenu du mandat des nouveaux élus ?

Aujourd'hui la commune d'Erquy est traduite par RTE devant les tribunaux parce qu'elle refuse d'octroyer une autorisation d'occupation temporaire à cette entreprise d'Etat qui a pour mission d'installer deux câbles de 225 000 volts depuis la sous-station électrique qui doit être édifée en mer au centre du champ de 62 éoliennes pour transporter le courant produit. Il se trouve que ces deux câbles passeront sur les deux gisements de coquilles Saint-Jacques ! La commune d'Erquy oppose sa mission d'intérêt général de protection des intérêts de ses concitoyens à la mission de service public que doit remplir RTE.

*** La position de Thierry Simelière, maire de Saint-Quay Portrieux**

« Il y a plus de 10 ans, affirmer l'indépendance énergétique de la Région Bretagne, créer une filière Énergies Marines Renouvelables et booster l'économie de la baie de Saint-Brieuc par le choix d'entreprises du territoire et des formations pour des emplois pérennes permettaient de consolider l'adhésion plutôt collective au futur projet de parc éolien. Mais en 2020 le compte n'y est pas. Et les déceptions rendent dubitatifs de nombreux élus du territoire qui rencontrent régulièrement le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages marins des Côtes-d'Armor. Les engagements ne sont pas tenus : absence de plan de formation pour ces nouveaux métiers de la mer, pas d'entreprises locales concernées (assemblage de matériels espagnols à Brest ou construction au Havre), et une incertitude sur la maintenance depuis le port d'Armor de Saint-Quay-Portrieux. Le calendrier imposé par Ailes Marines

(début des travaux lors du première semestre 2021) est totalement incompatible avec la restitution des études d'impact sur les ressources (zones de frayère, de nourricerie et de migration d'espèces) et sur la certitude d'ensouillage des câbles. Accompagner nos pêcheurs par ailleurs très inquiets du Brexit, est une obligation éthique pour exiger un calendrier précis des travaux, sa planification, l'impact des différentes phases sur 3 ans et la présentation objective des études halieutiques prévue début 2022. La marche forcée et subie pour un parc éolien, le plus cher du monde, financé par les contribuables, rend la situation anxieuse pour les professionnels de la pêche et rend exigeants les élus du territoire. Aussi, revoir le calendrier, réévaluer les fondamentaux de ce projet et les incidences économiques positives et négatives est d'une actualité urgente avant une rupture plus violente. Le pacte de confiance avec Ailes Marines et la région Bretagne doit être rétabli. »

*** La position de Katherine Poujol, présidente de l'association « Gardez les caps »**

Éolien en baie de Saint-Brieuc. De la déception démocratique à l'engagement citoyen

2010, un projet de centrale éolienne est annoncé en baie de Saint-Brieuc, suivi d'un cortège de promesses, « indépendance énergétique de la Bretagne », « glaz économie », « énergie propre », « vent gratuit », « tourisme industriel », etc... On a tous le désir d'en savoir plus, il n'y a pas d'apriori dans la baie, simplement des interrogations.

Très vite, dès l'attribution de l'appel d'offres en 2012 à Ailes Marines, aujourd'hui filiale à 100% d'IBERDROLA, il apparaît que les communications et les données fournies par les relais institutionnels et le promoteur, occultent les deux pôles économiques de la baie, la pêche artisanale et le tourisme, s'acharnant même à prouver que « *le paysage, c'est très subjectif* » et que, comme « les goûts et les couleurs », il est inutile d'en discuter. Quant à la pêche, les fondations en métal des éoliennes feront office de récifs artificiels pour les poissons et les coquillages, ou encore de nouvelles structures pour développer l'aquaculture. Les milliers de tonnes d'aluminium libérées au fil des jours dans

l'eau de la baie par les barres anticorrosion plaquées aux fondations des éoliennes sont disculpées de toute pollution dans la chaîne alimentaire.

La méfiance s'installe. Comment expliquer le choix de la baie de Saint-Brieuc pour un tel projet industriel ? Les caps sauvages de Fréhel et d'Erquy incarnent les derniers grands paysages naturels marins de Bretagne. La communauté de pêcheurs artisans est jeune et dynamique, elle fait vivre toute la baie grâce à une pêche aux grands crustacés, à la coquille Saint-Jacques « or blanc » des Côtes d'Armor, et modèle indiscutable de pêche responsable. Sans oublier les multiples protections réglementaires Natura 2000 en mer, les dauphins, les marsouins, les puffins, les guillemots, la réserve naturelle du fond de la baie est la plus grande de Bretagne. A ce stade, la confiance dans le processus démocratique demeure.

La première douche froide viendra avec le Débat public organisé en 2013 qui se révélera être une grande tournée promotionnelle du promoteur à travers le département, et la participation citoyenne, un attrape-gogos. Le Débat public aura néanmoins deux avantages, permettre de comprendre que nous sommes pris pour des crétiens, et l'obligation pour les participants de documenter le projet par écrit.

L'argent commence à circuler dans la baie, sponsorisations à tout va, convention avec les clubs de voile, tables d'orientation panoramiques, etc. En dépit de l'enquête publique, 8000 pages à lire organisées en un nombre invraisemblable de dossiers, l'opacité est croissante sur les points clés du projet, son impact environnemental et le tarif de rachat de l'électricité garanti pendant 20 ans au promoteur. Progressivement, on découvre une cascade d'irrégularités dans les différentes autorisations délivrées pour implanter une centrale éolienne dans la baie. L'attribution est irrégulière, l'autorisation d'exploiter une centrale électrique est donnée dès avril 2012 alors que le Débat public sera ouvert postérieurement, en 2013. Quant à l'Enquête publique elle se déroulera seulement en 2016, et le tarif de rachat de l'électricité garanti au promoteur ne sera notifié à la Commission européenne qu'en avril 2017 !

En résumé, communes, citoyens, et entreprises affectées, nous avons tous été mis devant le fait accompli. Le choix du site répond aux critères de l'industrie éolienne sans tenir compte des réalités locales ni des activités économiques préexistantes. Les décisions ont été prise par un ministère déconnecté du département. « On a zappé la pêche » nous dira cash un envoyé de l'Élysée. Normal, il n'y a pas de port rue du Faubourg Saint-Honoré.

Il faudra attendre sept ans, et une décision de la Commission européenne le 26 juillet 2019 pour connaître la rente sans risque attribuée au promoteur Iberdrola, soit 4,7 milliards sur 20 ans, garantis et indexés, au tarif de base de 155 euros par mégawattheure ! C'est « l'électricité éolienne offshore la plus chère du monde ! » s'exclamera le président du lobby éolien, Giles Dickson, à Bruxelles en janvier dernier. Triste record pour la baie de Saint-Brieuc et la Bretagne.

Bien évidemment, en tant qu'association environnementale, nous serons déboutés de tous les recours portant sur le respect de la législation environnementale, en particulier les directives « Oiseaux » et « Habitats » ainsi que la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ». L'Océan s'étouffe, la Biodiversité est en danger, mais la régression du droit environnemental est continue depuis 2016 : suppression d'un degré de juridiction, création d'un tribunal éolien d'exception à Nantes, la Cour administrative d'appel, cour qui n'a jamais jugé au fond mais toujours botté en touche. Et bientôt le Conseil d'État en seul et unique recours !

Le combat continue donc avec nos amis pêcheurs, acteurs économiques légitimes du Domaine Public Maritime de la baie de Saint-Brieuc, un bien commun jusqu'à présent partagé. Par la pratique continue d'une pêche responsable, ils sont les garants de la bonne santé écologique de la baie, leurs revenus en dépendent directement.

Le projet de centrale électrique éolienne va doublement les sanctionner. Il les expulse de leurs zones de pêche historiques par la privatisation au profit du promoteur de 103 km² du Domaine Public

Maritime, accordée pour 40 années. Il va détruire durablement l'écosystème marin de la baie, ruinant ainsi leurs efforts de plusieurs décennies passées à mettre en place une pêche respectueuse de la ressource.

Les communautés littorales de pêcheurs ont donc attaqué devant le tribunal de l'Union européenne, la rente d'argent public garantie au promoteur Iberdrola.

Le 6 octobre dernier, une bonne nouvelle est arrivée de la Cour administrative d'appel de Nantes qui pour la première fois depuis 10 ans, montre une inflexion jurisprudentielle notable permettant d'espérer que l'industrie éolienne va enfin être contrainte de respecter les exigences du droit de l'environnement marin.

Dans l'arrêt du 6 octobre, la Cour a jugé qu'un projet d'éoliennes flottantes était incompatible avec la législation gouvernant les sites Natura 2000. A l'unisson de la Cour de Justice de l'Union Européenne, elle rappelle qu'une autorisation ne peut être délivrée « *qu'à la condition que les autorités compétentes, une fois identifiés tous les aspects dudit projet pouvant, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres plans ou projets, affecter les objectifs de conservation du site Natura 2000 concerné, et compte tenu des meilleures connaissances scientifiques en la matière, aient acquis la certitude qu'il est dépourvu d'effets préjudiciables sur les objectifs de conservation du site* ».

Mais il y a plus. La protection des zones Natura 2000 doit également prendre en compte les informations nouvelles et la mise à jour des données du dossier initial. Or, les dix années consacrées à la simple préparation du projet éolien, exclusivement dues à l'impréparation du promoteur, a produit des données nouvelles, notamment le fait que les fonds identifiés pour le projet sont une zone de coraux d'eau froide protégés par la directive Habitats.

Le projet d'IBERDROLA au cœur de la baie de Saint-Brieuc, est cerné de multiples zones Natura 2000, la première à 450 mètres abritant de spectaculaires coraux millénaires, pourtant IBERDROLA a réussi à obtenir de l'État français 61 dérogations pour la destruction d'habitats et d'espèces protégées ... Le

combat continue donc. « Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance il assure l'ordre, **par la résistance il assure la liberté.** » Alain, *Propos d'un Normand, tome IV, Gallimard.*

Nous avons par ailleurs soumis de nombreuses questions à la direction d'Iberdola. Voici nos questions et les réponses que nous avons obtenues, dont nous publions quelques extraits au fil de notre enquête :

*** Les termes de l'accord conclu avec l'Etat sont tellement favorables à Iberdrola, avec notamment un prix de rachat très élevé, que certains experts observent que vous allez profiter d'une « rente », sans le moindre risque. Comprenez-vous cette critique ?**

Il faut resituer dans son contexte le tarif d'achat de l'électricité du parc de Saint-Brieuc. Tout d'abord, ce tarif est tout à fait comparable aux tarifs en vigueur dans nos pays voisins (Allemagne, Royaume-Unis) contractualisés lors des premiers projets éoliens en mer dans ces marchés. En effet, pour ces projets pionniers, le tarif d'achat a permis à ces pays de créer et de lancer une filière industrielle en finançant les investissements dans les nouvelles usines et dans les ports.

En 2019, dans son rapport sur les aides d'Etat des 6 parcs éoliens en mer développées en France, la Commission Européenne rappelle qu'à l'issue des deux appels d'offres et des renégociations de 2018, le tarif d'achat varie de 131 à 155 EUR/MWh respectivement pour les six sites (Saint-Nazaire, Courseulles, Fécamp, Saint-Brieuc, Yeu-Noirmoutier, Dieppe le Tréport). Chaque niveau de tarif reflète l'importance des coûts de production ainsi que des risques inhérents à chacun des six sites.

Le tarif de rachat de 155 EUR/MWh reflète les caractéristiques du site de Saint-Brieuc, un des plus complexes au monde, du fait de la nature des fonds marins très hétérogènes (avec une grande partie faite de roches extrêmement dures) et des conditions de mer : bathymétrie jusqu'à 42 mètres, amplitude des marées supérieure à 12 mètre (l'une des plus importante au monde) et courants.

Ailes Marines rappelle que la Commission Européenne a validé l'ensemble des six tarifs d'achat dont celui de Saint-Brieuc en juillet 2019. A cette occasion, la Commission Européenne a souligné que pour chacun des projets, la fixation du niveau du tarif d'achat de l'électricité produite par les parcs éoliens en mer s'est faite sur la base d'un business plan tenant compte des coûts de production et de façon à garantir une marge de rentabilité normale de l'installation. Le tarif d'achat doit permettre de rémunérer le producteur pour l'ensemble des risques et des coûts relatifs à la réalisation du parc jusqu'au point de livraison (dont les coûts de construction d'une sous-station électrique).

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-33988-decision-tarif-achat-eolien-mer.pdf>

*** Mis à part le président de la Région Bretagne, la très grande majorité des élus locaux sont désormais très hostiles au projet ? Cela ne vous inquiète-t-il pas ?**

Nous nous félicitons du soutien du président du conseil régional de Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, qui défend ses convictions sur l'importance et l'enjeu du développement des énergies renouvelables en Bretagne et le rôle prépondérant de l'éolien en mer dans la transition énergétique.

Cette mobilisation d'une partie des élus contre le projet est à replacer dans le contexte du calendrier électoral. Dans cette perspective, certains élus ont manifestement fait le choix de mobiliser politiquement leur électorat contre le développement de projets d'énergies renouvelables.

Le parc éolien en mer de Saint Brieuc est un projet majeur de production d'énergie renouvelable porté par l'Etat. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de transition énergétique nationale appliquée par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 2011. Il produira annuellement 1 820 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle domestique d'électricité de 835 000 habitants (chauffage compris), soit un quart des habitants de la Bretagne.

Le projet éolien en mer de Saint-Brieuc générera des retombées non négligeables pour le territoire, en termes d'emplois tout d'abord. En juillet 2020,

Ailes Marines a confirmé la mobilisation des 1 100 premiers emplois directs en France, 750 dans l'usine Siemens Gamesa du Havre qui produira les nacelles des éoliennes et les pâles ; 250 dans l'atelier Navantia-Windar sur le port de Brest et une centaine d'emplois dans le futur port de maintenance. Il est encore trop tôt pour tirer le bilan des emplois mobilisés sur le projet, mais l'on peut déjà annoncer que le chiffre des 1100 sera largement dépassé. A titre d'exemple et pour ne parler que du niveau local, la coordination de la phase de construction du parc à partir de la base de Lézardrieux dans les Côtes d'Armor mobilisera sur ce site 70 emplois équivalent temps plein.

Ensuite d'un point de vue financier, pour certaines communes du littoral des Côtes d'Armor, le décret du 22 juillet 2020 fixe la taxe éolienne à 17 227 € par mégawatt installé, soit 8,5 millions d'euros par an pour le parc de Saint-Brieuc. Cette taxe sera redistribuée à hauteur de 50% aux communes littorales situées à moins de 12 miles nautiques du parc, 35 % aux comités des pêches (national : 15 %, régional : 10 %, départemental : 10 %), 5% à la SNSM, 5% à L'Agence française pour la biodiversité et 5% pour le financement de projets «concourant au développement durable des autres activités maritimes».

*** Les pêcheurs de la baie sont très hostiles au projet. Comprenez-vous leur colère ? Que leur répondez-vous ?**

Ailes Marines reste engagée dans un dialogue constant et permanent avec les représentants du Comité Départemental des Pêches Maritimes et d'Élevages Marins des Côtes d'Armor ainsi que ceux du Comité Régional de Bretagne. D'ailleurs, un chargé de mission Éolien est financé par Ailes Marines au sein du CDPMEM22.

Plus de 40 prescriptions réglementaires sur l'environnement sont appliquées par Ailes Marines. Parmi celles-ci, les études sur les différentes espèces halieutiques de la baie sont particulièrement nombreuses, aussi bien sur les espèces commerciales que non-commerciales. Ifremer vient d'ailleurs de valider la robustesse des protocoles de suivi mis en place par Ailes Marines depuis plusieurs années.

En plus des études réglementaires demandées par les autorisations, Ailes Marines a fait réaliser par les scientifiques du CNRS et du Muséum National d'Histoire Naturelle des études sur l'impact du bruit sur la coquille St-Jacques et la seiche.

Les résultats préliminaires montrent que les effets significatifs du battage et du forage sont compatibles avec le cycle de vie normal des espèces étudiées, notamment la coquille Saint-Jacques, la praire, la seiche. Les études réalisées en milieu naturel seront présentées le 4 novembre prochain au CDPMEM22 lors de la prochaine réunion du Comité de Gestion et de Suivi présidée par le Préfet des Côtes-d'Armor.

Depuis 2012, Ailes Marines a pris de nombreux engagements en faveur des pêcheurs professionnels afin de limiter les impacts du projet sur l'exploitation commerciale de la coquille Saint-Jacques et sur les autres espèces halieutiques. A l'issue d'un long processus de dialogue et de concertation avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et d'Élevages Marins des Côtes d'Armor plusieurs choix ont été actés :

- Choix commun des fondations de type Jacket (moins impactant que des fondations « gravitaires »)
- Objectif d'ensouiller à 100% des câbles inter-éoliennes (sécurité maritime des usagers de la mer, dont les pêcheurs en tout premier lieu)
- Remontée du parc de 6km pour sortir du gisement principal de pêche à la coquille Saint-Jacques
- Minimiser la gêne sur les activités préexistantes et prendre en compte notamment les pratiques de pêche : 62 éoliennes en 7 lignes selon le sens des courants.
- Choix pour préserver les activités de pêches d'un espacement minimum de 1000 mètres entre les éoliennes (1300 m entre les lignes).
- Engagement de différents programmes en faveur des activités de pêche : campagnes de réensemencement de coquilles Saint-Jacques ou d'éradication de la crépidule.
- Orientation des lignes d'éoliennes au cap 314° (axe des courants de marée) : possibilité de pêcher aux arts traînants (chaluts) à l'intérieur du champ ;

- Possibilité de pêcher aux arts dormants (casiers, filets) à l'intérieur du champ ;
- Mobilisation des marins-pêcheurs pour les campagnes scientifiques en mer

En plus des réunions avec Ailes Marines (plus de 100 depuis le début du projet), les pêcheurs sont présents écoutés et entendus dans les instances suivantes, sous l'égide du Préfet des C`tes d'Armor :

- Instance de concertation ;
- Comité de gestion et de suivi ;
- Conseil scientifique.

*** Les associations environnementales s'inquiètent des dégâts et des dangers que va entraîner l'immense chantier du parc éolien, sur les oiseaux de la baie, sur la faune et la flore marine. Comprenez-vous leur inquiétude ?**

Dès l'origine du projet, la société Ailes Marines a eu pour principal soucis de concevoir et de développer un projet de parc éolien en mer de moindre impact sur l'environnement.

Entre 2012 et 2015, Ailes Marines a réalisé l'ensemble des études d'impact préalablement au dépôt auprès de la préfecture des Côtes-d'Armor des dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc et à son raccordement.

Concernant les principaux impacts identifiés par Ailes Marines sur l'environnement, la société s'est engagée à mettre en place des mesures dites ERC (éviter réduire compenser), en particulier sur l'avifaune ou les mammifères marins. Ces mesures sont contrôlées et validées par le conseil scientifique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, sou l'égide du Préfet des Côtes d'Armor.

Ce conseil scientifique a été créé par Arrêté Préfectoral du 18 avril 2017. Il est chargé d'émettre des avis et de formuler à l'attention du comité de gestion et de suivi des recommandations concernant notamment : les protocoles de réalisation des suivis de l'environnement ; les résultats des suivis de l'environnement et leurs rapports de présentation ; les propositions d'évolution des mesures de suivi de l'environnement ; les bilans de mise en œuvre et, le

cas échéant, les propositions d'évolution des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement (mesures correctives). Il peut également proposer au comité de gestion et de suivi toute mesure qui lui semblerait nécessaire : à la préservation de l'eau et du milieu marin, des sites Natura 2000, des espèces protégées et de leurs habitats ; à la bonne évaluation des effets du projet sur l'environnement ou de l'efficacité des mesures correctives concernant les mesures Éviter – Réduire – Compenser-.

Ailes Marines a obtenu les autorisations en avril 2017. Ces autorisations intégraient 135 mesures et suivis environnementaux. La Préfecture des Côtes d'Armor a mis en place une gouvernance claire à travers un comité de gestion et de suivi présidé par le préfet des Côtes d'Armor pour suivre la bonne marche des travaux et des mesures de suivis engagés par Ailes Marines. Ce comité de gestion est adossé au conseil scientifique indépendant.

*** Peut-on conduire à bien un tel projet qui rencontre autant d'oppositions ?**

Tous les grands projets d'aménagement du territoire rencontrent une certaine forme d'opposition. Cette opposition se focalise aujourd'hui contre le développement des projets d'énergies renouvelables.

Ce projet, mobilisateur d'emplois industriels dans un cadre de relance économique, est pourtant nécessaire d'un point de vue énergétique et écologique, comme développé ci-après. De plus, tel qu'expliqué dans les points précédents, ses impacts sur l'environnement et les activités existantes sont faibles et maîtrisés.

Le parc de Saint-Brieuc, à l'instar des 6 projets développés en France dans le cadre des appels d'offres nationaux de 2011,2013 et 2018, s'inscrit dans la politique gouvernementale de transition énergétique.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, votée le 3 mars 2015, ambitionnait de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030. La loi prévoyait notamment de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2030.

Le développement des énergies renouvelables permettra d'atteindre ces objectifs. L'éolien en mer pose# et flottant représente un potentiel considérable pour la transition énergétique en France. La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit ainsi de déployer d'ici à 2028 une capacité éolienne en mer de 6,2 gigawatts.

Le projet de Saint-Brieuc s'inscrit dans le pacte électrique breton, visant à désenclaver la Bretagne. En effet, péninsule électrique, la Bretagne ne produit qu'une faible partie de sa consommation électrique annuelle (17% en 2018).

Signé en 2010 par l'État, la Région Bretagne, l'ADEME, RTE et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), le Pacte électrique breton est un dispositif ambitieux visant à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne. Le parc éolien de Saint-Brieuc répond à cet objectif. Il produira annuellement 1 820 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle domestique d'électricité de 835 000 habitants (chauffage compris), soit un quart des habitants de la Bretagne. Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc produira 9% de la consommation électrique de la Région Bretagne.

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ppe_pour_consultation_du_public.pdf

*** Le député des Côtes-d'Armor (LR), Marc Le Fur, qui est aussi vice-président de l'Assemblée nationale a fait sensation, le 30 septembre dernier dans l'Hémicycle, lors de l'examen du projet de loi sur l'accélération et la simplification de l'action publique, en mettant en cause votre firme, en disant d'elle qu'elle « est clairement liée aux mafias ». Comment réagissez-vous à cette mise en cause ?**

Iberdrola est une entreprise reconnue au rang mondial pour son éthique et sa capacité à développer des projets qui respectent le droit international. L'entreprise bénéficie de nombreuses récompenses et labels qui garantissent cette bonne application.

La conformité à l'éthique en toute circonstance est l'une des exigences de toutes les sociétés du Groupe Iberdrola, partout dans le monde, à l'égard de la totalité de leurs collaborateurs, prestataires, sous-traitants et fournisseurs.

En 2019, Iberdrola SA s'est vu renouveler la certification « Conformité Leader Verification » que l'Institut Ethisphere accorde aux entreprises qui démontrent tant l'existence que la mise en œuvre d'une culture éthique dans toutes leurs entreprises et activités, ainsi que d'un système de contrôle de conformité solide et efficace.

Iberdrola a été reconnue, pour la sixième année consécutive, comme l'une des entreprises les plus éthiques au monde, selon le classement 2019 établi par l'Institut Ethisphere : elle figure parmi les 9 entreprises du secteur Energy & Utilities mises en valeur, à l'échelle du monde entier, avec 5 entreprises américaines, une canadienne, une britannique et une portugaise . »

Je vous joins les nombreuses mises en cause dont le groupe Iberdrola a fait l'objet dans de nombreux pays ces dernières années, et dont de nombreux médias se sont fait l'écho. Puis-je vous demander les observations qu'appellent de votre part ces mises en cause ? Voici ces mises en cause:

De 2004 à 2008, Iberdrola est pris dans une première tourmente, car après avoir remporté un appel d'offres en Lettonie pour construire deux centrales thermiques, un scandale éclate (<https://eng.lsm.lv/article/economy/economy/spanish-firm-fined-1.6m-in-electric-utility-corruption-case.a111367/>). En 2010, cinq managers lettons sont arrêtés, accusés d'avoir reçu des pots-de-vin d'Iberdrola pour plus de 7 millions d'euros. En 2014, après une enquête pénale, est condamné une amende de 1,6 million d'euros. A la même époque, le groupe est aussi condamné pour des faits similaires en Albanie, en Bolivie, au Brésil et en Syrie.

En 2017, la Banque européenne d'investissement (BEI), Iberdrola Ingeniería y Construcción, S.A.U. et Iberdrola, SA (en sa qualité de propriétaire final de la totalité du capital-actions d'Iberdrola Ingeniería y Construcción, SAU) ont signé un accord de règlement dans le cadre de l'enquête de la BEI concernant la centrale thermique de Riga 2, unité 1 Projet en Lettonie 2 projet de reconstruction d'une centrale thermique à Riga (Lettonie), qui a été attribué à Iberdrola Ingeniería y Construcción, SAU le 8 décembre 2005 et financé par cette institution.

Parmi les obligations convenues avec la banque dans le cadre de l'accord, Iberdrola Ingeniería y Construcción, SAU s'est engagée à développer, financer et mettre en œuvre, un programme de parrainage spécifique pour parrainer des activités dans le domaine de la conformité en prenant des mesures et des mesures en faveur de la lutte contre la corruption et la fraude qui sera effectuée pendant une période de quatre ans à compter de la signature de l'Accord. Dans ce contexte, l'entreprise a déjà mis en œuvre plus de 50% des activités prévues et engagé à peu près le même niveau budgétaire. La société continue de travailler avec diligence dans la mise en œuvre du programme sous la supervision de la BEI, bien que le calendrier de mise en œuvre ait été négativement impacté par la pandémie COVID-19. Pour cette raison, Iberinco sollicite une prorogation de la BEI pour tenir compte des retards accumulés à ce jour.

En 2015, la Banque mondiale révèle (<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/06/01/world-bank-settlement-iberdrola-ingenieria-construccion-sau>) qu'elle a conclu un accord avec Iberdrola et l'une de ses filiales dénommée Iberinco à la suite « de la reconnaissance d'une faute de la part d'Iberinco concernant deux projets électriques en Albanie soumis entre 2004 et 2005 ». Selon les termes de l'accord, « Iberinco est exclu pour une période de 12 mois, suivie d'une période de non-exclusion conditionnelle de 6 mois pour sa responsabilité directe dans la faute, tandis qu'Iberdrola S.A. a reçu une lettre de réprimande pour défaut de supervision.

En outre, Iberinco effectuera également un paiement de restitution de 350 000 dollars au gouvernement albanais ».

Cette affaire est close. Le problème avec la Banque mondiale était lié aux appels d'offres publics auxquels Iberdrola Ingeniería y Construcción SAU (Iberinco) a participé en Albanie pendant les années 2004 et 2005. L'accord de résolution négocié avec la Banque mondiale a été conclu en mai 2015. Iberinco a finalement été libéré des sanctions, le 26 novembre 2016, après que le responsable de la conformité et de l'intégrité de la Banque mondiale a délibéré en faveur de l'efficacité du programme de conformité d'Iberinco .

En 2009, Iberdrola poursuit l'Etat du Guatemala pour avoir limité le prix de l'électricité. Le groupe espagnol dit avoir perdu 336 millions de dollars et réclame au à ce pays 672 millions de dollars. Le Guatemala remportera l'arbitrage international (<https://elperiodicodelaenergia.com/el-tribunal-de-naciones-unidas-niega-a-iberdrola-su-reclamacion-contr-guatemala/#:~:text=El%20Tribunal%20de%20la%20Comisi%C3%B3n,para%20el%20quinquenio%202008%2D2013>). Iberdrola sera condamné à rembourser au gouvernement guatémaltèque 5,3 millions de dollars pour le paiement de ses avocats.

Le tribunal, en raison de l'autorité de la chose jugée, a décidé de ne pas rendre de jugement sur le fond de l'affaire, selon laquelle Iberdrola (compte tenu d'une décision antérieure d'un tribunal de droit international qui s'était prononcé en faveur de son partenaire d'investissement, TECO) réclame une indemnisation à l'État guatémaltèque pour la violation du droit à l'investissement. Le fond de l'affaire n'ayant pas été déterminé, Iberdrola paiera une partie des frais des avocats (environ 450 000 euros).

En 2013, le groupe est soupçonné de hausses artificielles des prix de l'électricité en Espagne. Quatre ans plus tard, l'AFP rapporte (<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/05/11/97002-20170511FILWWW00172-espagne-enquete-sur-les-tarifs-d-iberdrola.php>) que la justice espagnole a ouvert

une enquête sur cette présumée hausse artificielle des prix de l'électricité pratiquée en 2013 par le groupe, dont deux sièges, à Madrid et Bilbao, ont été perquisitionnés, selon l'Audience nationale, haut tribunal de Madrid. Le tribunal chargé des affaires complexes informe qu'une plainte du parquet anticorruption contre la première compagnie énergétique espagnole «pour un délit relatif au marché et aux consommateurs», a été admise et une enquête ouverte.

En 2015, l'autorité de la concurrence espagnole (CNMC) inflige à Iberdrola Generacion, une filiale du groupe, une amende de 25 millions d'euros pour manipulation du prix de l'électricité en réduisant volontairement la production de trois de ses centrales hydroélectriques installées sur le fleuve Douro afin de gonfler ses tarifs. En France, c'est le journal l'Agefi (<https://www.agefi.fr/corporate/actualites/quotidien/20160114/l-espagne-condamne-iberdrola-manipulation-marche-143763>) qui annonce la nouvelle.

Le 30 novembre 2015, l'entité espagnole Iberdrola Generación, SAU (Iberdrola Generación) a été informée de la décision de la Commission nationale espagnole du marché et de la concurrence (Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia) d'appliquer une amende de 25 millions d'euros à Iberdrola Generación pour allégation de manipulation frauduleuse du marché espagnol de l'électricité en modifiant le prix de l'électricité en augmentant artificiellement les offres de ses centrales hydroélectriques situées sur les rivières Duero, Tajo et Sil, entre novembre et décembre 2013. Iberdrola Generación a interjeté l'appel devant la juridiction nationale d'Espagne (Audiencia Nacional) contre cette décision au motif qu'elle est illégale et sans fondement. L'appel est actuellement suspendu en raison d'une procédure judiciaire en cours.

En 2016, l'ONG Intermon Oxfam publie une étude sur les paradis fiscaux ([https://www.energias-renovables.com/panorama/iberdrola-tiene-18-filiales-en-paraisos-](https://www.energias-renovables.com/panorama/iberdrola-tiene-18-filiales-en-paraisos-fiscales-20200722)

[fiscales-20200722](https://www.energias-renovables.com/panorama/iberdrola-tiene-18-filiales-en-paraisos-fiscales-20200722)) des entreprises espagnoles. Le groupe Iberdrola y figure, pour disposer de filiales dans 69 paradis fiscaux.

Le rapport publié par Intermon Oxfam n'utilise ni ne fait référence au concept officiel de paradis fiscaux. Les paradis fiscaux sont réglementés par la législation espagnole et européenne et le groupe Iberdrola ne détient pas d'investissements ni de sociétés affiliées dans des paradis fiscaux ou dans des juridictions non coopérantes telles que réglementées par ces normes.

En 2016, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) s'alarme (<http://rapaces.lpo.fr/aigle-de-bonelli/iberdrola-condamn-e-pour-lectrocution-de-rapaces-menac->) parce que « le gouvernement de la province de Castilla-La Mancha (Espagne) a condamné la multinationale Iberdrola à une amende 700 000 euros pour l'électrocution d'Aigles impériaux, d'Aigles de Bonelli et de Milans royaux ». Et la LPO ajoute : « Le Conseil régional s'est basé sur le principe du "pollueur-payeur" des directives environnementales européennes pour exiger que la distribution du courant soit faite d'une manière soutenable et compatible avec la biodiversité. Il a également jugé que l'entreprise doit corriger les lignes électriques où il y a des électrocutions afin que des événements similaires ne se reproduisent plus. »

I-DE REDES ELÉCTRICAS INTELIGENTES, S.A.U. (I-DE) s'est conformé à toutes les décisions des administrations ou des organes judiciaires en la matière, où différents critères d'interprétation sur la portée des règles applicables en la matière étaient en discussion. Ces critères sont actuellement examinés par les autorités compétentes.

Actuellement, I-DE a un projet en cours de portée nationale, auquel il alloue un nombre important de ressources techniques et économiques. Il vise à accélérer l'adaptation des supports électriques de ses lignes situées dans des aires ou zones protégées. En outre, il prévoit l'adaptation des supports dans lesquels toute incidence avec une avifaune protégée est enregistrée, qu'ils soient ou non situés dans les zones indiquées et qu'il existe ou non une obligation légale d'adaptation.

Plus précisément, en Castille-La Manche, des travaux ont été menés pour prioriser les actions dans ces supports qui, en raison de leur type et de leur emplacement, sont particulièrement pertinents pour garantir l'objectif de prévention des incidents d'électrocution et de collision d'oiseaux.

I-DE s'engage dans la collaboration et la coordination entre tous les agents impliqués, comme la clé pour effectuer une priorisation et une planification adéquates des adaptations de ligne à exécuter, afin d'obtenir les résultats souhaités en réduisant la mortalité dans les plus brefs délais.

En novembre 2019, de nombreux médias espagnols et français, et notamment l'AFP (ici citée par le quotidien La Croix <https://www.la-croix.com/Economie/Espagne-grands-patrons-rattrapes-scandale-espionnage-2019-11-22-1301062024>) racontent les derniers développements du scandale Jose Manuel Villarejo, cet ex-commissaire dont les enregistrements ont les années précédentes éclaboussé ministres et membres de la famille royale. Cette fois, de nouvelles révélations rattrapent deux figures du monde des affaires, le magnat du béton Florentino Perez, dirigeant du géant de la construction ACS et président du club de football du Real Madrid, et son ennemi juré Ignacio Galan, patron d'Iberdrola. Et l'AFP d'ajouter : « Selon des enregistrements de Villarejo publiés lundis par deux médias espagnols en ligne, le second aurait fait espionner le premier via les services du fameux commissaire vers 2009 pour empêcher ACS de monter au capital d'Iberdrola (...) Après une enquête interne, Iberdrola avait reconnu en octobre avoir eu recours à 17 reprises aux services du groupe Cenyte, dirigé par le commissaire et théoriquement chargé d'études de marché, entre 2004 et 2017 mais avait assuré que "tous les contrôles et procédures internes (avaient) été correctement mis en œuvre" ». Les médias espagnols en ligne évoqués par l'AFP sont Moncloa.com et El Confidencial

Ni Iberdrola, ni aucune société de son groupe n'a à ce jour été assignée en justice (aucune société du Groupe n'a fait l'objet d'une enquête), Iberdrola n'a donc pas eu un accès complet à l'affaire. Deux administrateurs et un administrateur à la retraite ont été convoqués dans le cadre d'une enquête. La date de leur déclaration n'a pas encore été fixée. L'*Audiencia Nacional* a ordonné au *Juzgado Central de Instrucción* de lever "partiellement" le secret de la procédure qui est toujours en phase d'investigation, il est prématuré de formuler des conclusions sur des informations communiquées dans la presse.

En juillet 2020, la presse espagnole révèle (<https://www.eleconomista.es/energia/noticias/10687085/07/20/Todos-los-hombres-del-presidente-de-Iberdrola.html>) qu'Iberdrola a embauché comme « conseiller international » au sein de son « Comité consultatif international », l'ancien patron du Centre national de renseignement (les services secrets espagnols) Sanz Roldán rattaché directement au président, Ignacio Galán.

Le panel international d'experts d'Iberdrola est un forum d'analyse, de débat et d'échange de connaissances sur les grandes questions géopolitiques et économiques internationales. Sa mission principale est d'établir un dialogue multidisciplinaire qui offre une vision indépendante et experte sur des domaines tels que la mondialisation, les marchés de capitaux, la transformation numérique ou les aspects liés au changement climatique et à la transition énergétique.

Dans ses dernières éditions, le Groupe a débattu de questions aussi pertinentes que l'avenir de l'Union européenne, la lutte contre le changement climatique ou les grandes tendances du commerce international. Le panel a un groupe de participants qui a changé au fil du temps. Parmi eux, le général Félix Sanz Roldán, qui a occupé - entre autres postes - les fonctions de chef d'état-major de la Défense et de directeur du Centre national de renseignement.

Les engagements éthiques et références d'Iberdrola

- Extrait **Iberdrol'as global Advisory board (Comité consultatif international) intégré au dernier numéro (juillet 2020)**: “Le conseil consultatif mondial d'Iberdrola, qui se réunit une fois tous les six mois, est composé de personnalités de haut niveau du monde entier y compris Ernesto Zedillo, ancien président du Mexique; Joschka Fisher, ancien ministre allemand des Affaires étrangères; Jonathan Hill, ancien commissaire européen aux marchés de capitaux; Laurence Tubiana: ancienne directrice générale de la Fondation européenne pour le climat, représentante spéciale du gouvernement français pour la COP21 à Paris; Ken Salazar, ancien secrétaire américain à l'Intérieur, et Ramón de Miguel, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris et dans l'UE.”

- Liste des reconnaissances, distinctions et récompenses internationales en matière de durabilité et d'éthique <https://www.iberdrola.com/sustainability/sustainable-management/indexes-data-sustainability>

- Code d'éthique: téléchargeable à partir du lien suivant https://www.iberdrola.com/wcorp/gc/prod/en_US/corporativos/docs/code_of_ethics.pdf

- Engagement de conformité d'Iberdrola: peut être téléchargé à partir du lien suivant https://www.iberdrola.com/wcorp/gc/prod/en_US/sostenibilidad/docs/infografia_unidad_cumplimiento.pdf

- À propos d'Iberdrola: Iberdrola est un leader mondial de l'énergie, le premier producteur d'énergie éolienne et l'un des plus grands services publics d'électricité au monde en termes de capitalisation boursière. Le groupe fournit de l'énergie à près de 100 millions de personnes dans des dizaines de pays dont l'Espagne, le Royaume-Uni (ScottishPower), les États-Unis (AVANGRID), le Brésil (Neoenergia), le Mexique, l'Australie, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie et la France. Avec un effectif de plus de 35000 personnes et un actif supérieur à 122 milliards d'euros,

il a réalisé un chiffre d'affaires de 36,4 milliards d'euros et un bénéfice net de plus de 3,4 milliards d'euros en 2019.

Iberdrola mène la transition vers un modèle énergétique durable à travers ses investissements dans les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, le stockage d'énergie à grande échelle et la transformation numérique, pour offrir les produits et services les plus avancés à ses clients. Grâce à son engagement en faveur des énergies propres, Iberdrola est l'une des entreprises avec les émissions les plus faibles et une référence internationale pour sa contribution à la durabilité et à la lutte contre le changement climatique.

Suggestion de statement sur l'éthique

« Iberdrola est une entreprise reconnue au rang mondial pour son éthique et sa capacité à développer des projets qui respectent le droit international. L'entreprise bénéficie de nombreuses récompenses et labels qui garantissent cette bonne application.

La conformité à l'éthique en toute circonstance est l'une des exigences de toutes les sociétés du Groupe Iberdrola, partout dans le monde, à l'égard de la totalité de leurs collaborateurs, prestataires, sous-traitants et fournisseurs.

En 2019, Iberdrola SA s'est vu renouveler la certification « Conformité Leader Verification » que l'Institut Ethisphere accorde aux entreprises qui démontrent tant l'existence que la mise en œuvre d'une culture éthique dans toutes leurs entreprises et activités, ainsi que d'un système de contrôle de conformité solide et efficace.

Iberdrola a été reconnue, pour la sixième année consécutive, comme l'une des entreprises les plus éthiques au monde, selon le classement 2019 établi par l'Institut Ethisphere : elle figure parmi les 9 entreprises du secteur Energy & Utilities mises en valeur, à l'échelle du monde entier, avec 5 entreprises américaines, une canadienne, une britannique et une portugaise. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.